

Décision

Générale

colonial

Décision n° 669 accordant une autorisation d'absence de trois jours à M. Alexandron Nicolas.

n° 669

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date de publication
11 juin 1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le contrat en date du 24 juin 1946 engageant M. Alexandron k, Nicolas) en qualité d'électricien au service des travaux publics

Vu la demande de congé du 27 mai 1947 de l'intéressé

Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une autorisation d'absence de trois jours, pour se rendre à Addis-Abeba, est accordée à M. Alexandrou (Nicolas), électricien en service aux Travaux publics. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 17 juin 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.